

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens

Date : 17 mai 2021

Référence : information de la commission paritaire régionale des pharmaciens de Bourgogne Franche Comté

Point d'information sur les prescriptions de médicaments à base de budésonide (Pulmicort® et ses génériques) et de béclométhasone (Beclospin®) en suspension pour inhalation par nébuliseur

Budésonide : Pulmicort® et génériques

Les arrêtés du 28 mai 2020 et du 27 juillet 2020 ont étendu les conditions de prise en charge des spécialités à base de budésonide (Pulmicort® et ses génériques) en suspension pour inhalation par nébuliseur à l'indication suivante :

- traitement de fond de l'asthme chez les adultes, les adolescents et les enfants lorsque les inhalateurs pressurisés ou à poudre sèche ne peuvent être utilisés ou sont inadaptés.

En pratique

La prescription de médicaments à base de budésonide (Pulmicort® et ses génériques) en suspension pour inhalation par nébuliseur peut être effectuée par tout médecin et est prise en charge quelque soit l'âge.

Béclométhasone : Beclospin®

Si l'Autorisation de Mise sur le Marché de Beclospin® en suspension pour inhalation par nébuliseur prévoit bien son indication en traitement continu de l'asthme chez l'adulte et l'enfant, lorsque les inhalateurs pressurisés ou à poudre sèche ne peuvent être utilisés ou sont inadaptés, sa prise en charge reste réservée au traitement de l'asthme chez l'enfant. (Non remboursable dans l'indication « traitement de l'asthme chez l'adulte et l'adolescent à partir de 12 ans »)

En pratique

En application de l'article L.5121-12-1 du code de la santé publique, en cas de prescription de médicaments à base de béclométhasone en suspension pour inhalation par nébuliseur à des patients adultes, en l'absence d'alternative médicamenteuse appropriée. :

- La mention "**Prescription hors autorisation de mise sur le marché**" doit être portée sur l'ordonnance.
- Ces médicaments ne sont pas remboursables par l'Assurance Maladie.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé